

CARNET DE PRÉLÈVEMENT

ESPÈCES MIGRATRICES

2026 / 2027



Nom / Prénom :

Adresse :

CP / VILLE :

Mail :

N° IDGU à 14 chiffres :

Tout chasseur prélevant une des espèces suivantes :

Canard chipeau, Canard pilet, Canard siffleur, Canard souchet, Fuligule Milouinan, Fuligule Morillon, Garrot à l'oeil d'or, Harelde de Miquelon, Macreuse brune, Macreuse noire, Nette rousse, Sarcelle d'été et Sarcelle d'hiver.

doit enregistrer, dès sa réalisation, son prélèvement sur l'application CHASSADAPT. A défaut d'avoir l'application, il doit remplir ce carnet de prélèvement.

DÉCLARATION CAILLE DES BLÉS, FULIGULE MILOUIN ET TOURTERELLE DES BOIS uniquement via CHASSADAPT.

INSTRUCTIONS

1. Indiquez la date dès le 1^{er} prélèvement.

2. Indiquez le nombre d'oiseaux prélevé :

- Pour les espèces de gibier d'eau présentées ci-dessus, le prélèvement maximum autorisé, par jour de chasse et par chasseur, est de 15 oiseaux toutes espèces confondues.

3. Renvoyez votre (ou vos) carnet de prélèvement à la FDC 44 **AVANT le 15 MARS 2027.**



[illegible]

POURQUOI CHOISIR CHASSADAPT

Pour déclarer vos prélèvements, privilégiez l'application Chassadapt. Elle deviendra un jour le seul moyen obligatoire de déclaration des prélèvements. Autant commencer à l'utiliser !

Attention, les prélèvements ne peuvent être enregistrer que sur l'application Chassadapt pour la CAILLE DES BLÉS ainsi que le FULIGULE MILOUIN ET la TOURTERELLE DES BOIS soumis à la gestion adaptative avec quota (donc comptabilisé en temps réelle).



Télécharger CHASSADAPT

EN SAVOIR PLUS

- Ce carnet est individuel et doit être rempli lisiblement et immédiatement après chaque prélèvement.
- Ne sont pas concernés par la déclaration : le canard colvert, les oies et les limicoles.
- Conservez ce carnet en bon état et présentez-le en cas de contrôle.
- Lorsque le carnet est entièrement rempli, utilisez un autre carnet ou imprimez-en un nouveau.

**RETOUR IMPÉRATIF
DU CARNET DE PRÉLÈVEMENT
À LA FDC44
AVANT LE 15 MARS 2027**

12 bis, boulevard François Blanche - CS 40413 - 44204 NANTES Cédex 2
02.40.89.59.25 - fdc44@chasse44.fr - www.chasse44.fr

